

**12298/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 01 octobre 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 01 octobre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres et de trois suppléants  
du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne

E 14322



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 24 septembre 2019  
(OR. en)**

**12298/19**

**CDR 184**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de trois suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de trois membres et de trois suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par le Royaume d'Espagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 5 octobre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1792 du Conseil<sup>4</sup>, M<sup>me</sup> Yolanda BARCINA ANGULO a été remplacée par M<sup>me</sup> Miren Uxue BARCOS BERRUEZO en tant que membre, et M<sup>me</sup> María Victoria PALAU TÁRREGA a été remplacée par M<sup>me</sup> Elena CEBRIÁN CALVO en tant que suppléante. Le 16 décembre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/2397 du Conseil<sup>5</sup>, M. Paulino RIVERO BAUTE a été remplacé par M. Fernando CLAVIJO BATLLE en tant que membre, et M. Javier GONZÁLEZ ORTIZ a été remplacé par M<sup>me</sup> María Luisa de MIGUEL ANASAGASTI en tant que suppléante. Le 11 avril 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/572 du Conseil<sup>6</sup>, M<sup>me</sup> María Sol CALZADO GARCÍA a été remplacée par M. Ángel Luis SÁNCHEZ MUÑOZ en tant que suppléant. Le 7 octobre 2016,

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2015/1792 du Conseil du 5 octobre 2015 portant nomination de cinq membres espagnols et de cinq suppléants espagnols du Comité des régions (JO L 260 du 7.10.2015, p. 28).

<sup>5</sup> Décision (UE) 2015/2397 du Conseil du 16 décembre 2015 portant nomination d'un membre espagnol et d'un suppléant espagnol du Comité des régions (JO L 332 du 18.12.2015, p. 144).

<sup>6</sup> Décision (UE) 2016/572 du Conseil du 11 avril 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 97 du 13.4.2016, p. 11).

en vertu de la décision (UE) 2016/1817 du Conseil<sup>1</sup>, M<sup>me</sup> Elena CEBRIÁN CALVO a été remplacée par M. Joan CALABUIG RULL en tant que suppléant. Le 25 juin 2019, en vertu de la décision (UE) 2019/1107 du Conseil<sup>2</sup>, M<sup>me</sup> María Luisa de MIGUEL ANASAGASTI a été remplacée par M. Julián ZAFRA DÍAZ en tant que suppléant.

- (2) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Miren Uxue BARCOS BERRUEZO, M. Fernando CLAVIJO BATLLE et M. Juan Vicente HERRERA CAMPO.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Ángel Luis SÁNCHEZ MUÑOZ.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats sur la base desquels M. Joan CALABUIG RULL (*Delegado del Consell para la Unión Europea y Relaciones Externas*) et M. Julián José ZAFRA DÍAZ (*Director General de Asuntos Económicos con la Unión Europea del Gobierno de Canarias*) avaient été proposés.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2016/1817 du Conseil du 7 octobre 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 278 du 14.10.2016, p. 45).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2019/1107 du Conseil du 25 juin 2019 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 175 du 28.6.2019, p. 37).

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M<sup>me</sup> María Victoria CHIVITE NAVASCUÉS, *Presidenta de la Comunidad Foral de Navarra*,
- M. Francisco IGEA ARISQUETA, *Vicepresidente de la Junta de Castilla y León*,
- M. Ángel Víctor TORRES PÉREZ, *Presidente del Gobierno de Canarias*,

et

b) en tant que suppléants:

- M. Joan CALABUIG RULL, *Secretario Autonómico para la Unión Europea y Relaciones Externas de la Generalidad Valenciana* (changement de mandat),
- M. Manuel Alejandro CARDENETE FLORES, *Viceconsejero de Turismo, Regeneración, Justicia y Administración Local de la Junta de Andalucía*,
- M. Julián José ZAFRA DÍAZ, *Director General de Asuntos Europeos del Gobierno de Canarias* (changement de mandat).

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*